

Novembre-Décembre 2023

Spécial congrès



Niort, La Rochelle : le congrès 2024 du SNES sur nos terres picto-charentaises !

Après les changements que nous avons infligés le COVID, 2024 est bien l'année de notre congrès national qui se tient statutairement tous les 3 ans. Du 18 au 22 mars, sous les embruns de la ville de La Rochelle, les délégations venues d'un peu partout s'emploieront donc à revitaliser nos mandats.

Avant, c'est à Niort, les 8 et 9 février prochain que nous réunirons notre congrès académique.

Un congrès, direz-vous, mais pour quoi faire ? Rien à voir avec la beauté des territoires qui accueilleront les congressistes ici. L'affaire est bien plus sérieuse. A force de réformes à tout-va, d'offensives contre nos métiers, nos statuts, contre la formation de nos élèves, notre Ecole est à un point de bascule. A force de budgets étriés, d'idéologies mercantiles et néo-libérales, nos services publics sont exsangues. A force de 49-3, de droitisation, de politiques complaisantes avec les idées nauséabondes, le pouvoir pourrait demain tomber aux mains de l'extrême-droite.

La bataille des retraites, même perdue, a gagné sur un point : la capacité à reconstituer un front syndical et à opposer une résistance au pouvoir en place. Le SNES doit penser et affirmer sa place au sein de ce front. A partir d'une analyse lucide de notre action ces trois dernières années, nous nous devons collectivement de reprendre les principes qui nous font agir, les faire évoluer le cas échéant pour opposer et faire gagner notre conception de l'Ecole et de nos métiers contre l'idéologie rétrograde que portent le ministre Attal- avant lui Blanquer et Pap Ndiaye-, sous fifres du président Macron.

Structurés autour de 3 thèmes, en repartant bien sûr de la réflexion continue et collective qui est la nôtre sur le second degré, les programmes, la formation et le métier d'enseignant, le besoin d'équipes pluri-professionnelles, et même la justice sociale, le défi climatique etc... nos échanges devront aboutir à la rédaction des mandats qui guideront notre action dans les 3 années à venir.

Réfléchir ensemble, débattre, proposer, c'est déjà AGIR ! Alors que vous soyez un assidu des congrès ou novice, nous vous invitons à participer à nos congrès – départementaux déjà et académique- pour que notre projet pour l'Ecole s'écrive avec vous.

C Fontaine

Congrès départementaux :

CHARENTE :

Mardi 30 janvier 2024
à la maison syndicale
à Angoulême
10 rue de Chicoutimi.
Accueil à 9h00

S'inscrire auprès de la section départementale :

s2-16@poitiers.snes.edu

CHARENTE-MARITIME :

Lundi 29 janvier 2024
au collège Pierre Loti
à Rochefort
Accueil à 9h00

S'inscrire auprès de la section départementale :

s2-17@poitiers.snes.edu

Le secrétariat du SNES Poitiers vous souhaite de
joyeuses fêtes de fin d'année et d'agréables vacances.

Rapport d'activité 2021-2023

présenté au congrès académique de Niort le 8 et 9 février 2024

Ce rapport d'activité couvre la période de mars 2021 à décembre 2023. L'activité du S3 s'est inscrite dans la continuité de celle du SNES-FSU national avec les mobilisations, les journées d'action et les manifestations organisées dans le cadre de l'éducation, de la fonction publique et de l'interpro. Le S3, avec l'appui des sections départementales, a tenu pleinement son rôle dans la mise en œuvre de ces actions.

Contexte général :

Les événements politiques, économiques et sociétaux qui ont marqué ces trois dernières années ont dégradé la vie personnelle et professionnelle des populations dans l'ensemble de la société française mais aussi au niveau international.

La pandémie de covid19 a mis en évidence les carences de notre système de soins, de notre système éducatif, de la recherche, de notre modèle économique. Le « quoi qu'il en coûte », formule présidentielle et soi-disant protectrice a condamné depuis les services publics à l'austérité. Les périodes covid et post covid auraient mérité un effort dans l'investissement éducatif qui ne s'est pas produit. La rigueur budgétaire du premier quinquennat a gagné le second quinquennat. L'inflation galopante paupérise davantage encore des pans entiers de la population, les personnels de l'éducation nationale n'y échappant pas.

En février 2022, au plan international, la réalité de la guerre rattrape douloureusement l'Europe, le peuple ukrainien étant frappé violemment dans sa chair, ses villes, son histoire. Nous avons exprimé solennellement notre soutien à ce peuple, y compris au peuple russe sous la tutelle d'un odieux dictateur, notre soutien à tous les peuples, qui de près ou de loin ont à souffrir de la barbarie de la guerre. L'exode d'une partie de la population ukrainienne a induit la scolarisation d'élèves dans nos établissements.

Les coups d'état et l'instabilité politique au Sahel sont également des facteurs d'exode de populations.

En octobre 2023, la guerre entre le Hamas et Israël a fait des milliers de morts. Les espoirs de paix au Proche-Orient sont plus que jamais compromis avec tant de familles endeuillées et au regard de la gravité des crimes commis ; ceci rend improbable une

réconciliation entre ces peuples et retarde d'autant la perspective d'un avenir politique équilibré dans ces territoires et cette partie du monde.

Dans le même temps, le réchauffement climatique s'accélère et est devenu une dramatique réalité, y compris pour la vie de nos établissements scolaires. L'année 2023 bat des records de température. Dans cette période, le SNES a soutenu et appelé à participer aux actions pour le climat. Avec la FSU il a soutenu les actions contre les méga bassines et les projets qui mettent en danger la sécurité climatique de nos territoires. Au niveau des établissements, il impulse une réflexion sur le bâti scolaire.

Malgré les mobilisations auxquelles le Snes avec la FSU a pu prendre part, le Président de la République et le gouvernement restent bien sourds à l'expression populaire. Cette surdité irresponsable a connu des sommets lors du conflit des retraites. Les gouvernements qui se suivent, sous la gouvernance Macron attaquent sans scrupule la démocratie sociale qui a fait la fierté de notre pays. On rogne ici sur les droits des plus démunis dans une complaisance assumée avec les plus riches qui continuent de s'enrichir. Les services publics en paient le prix fort également. Au moment même où l'on défile contre l'antisémitisme et toutes les formes de racisme, au moment même où on



vendique encore et encore les valeurs de la République, une loi anti-immigration se prépare qui fait clairement la chasse aux plus vulnérables. Notre société est sévèrement clivée.

En France, l'année 2022 a été marquée par l'élection présidentielle avec la réélection du président Macron. Le score des partis politiques dont une partie des représentants avaient rejoint la République en marche dès 2017 ont été particulièrement faibles. La gauche divisée n'a pas réussi à franchir le deuxième tour. Le taux d'abstention a progressé et l'extrême droite a bénéficié de l'ensemble de ces facteurs. Les élections législatives qui ont suivi n'ont pas apporté de majorité au président sortant et la première ministre fait depuis un usage constant et abusif de l'article 49.3 pour faire adopter ses réformes. La NUPES a réussi à s'implanter dans le paysage politique aux législatives, mais cette union qui porte le progrès social et l'écologie est bien fragile si on en juge aux multiples désaccords de fond qui la traversent, récemment davantage encore. Le RN en profite pour s'imposer comme une force politique d'alternance, sous le regard complaisant de la majorité qui lui ouvre les rangs des manifestations qu'elle organise.



Dans l'éducation :

La succession des ministres à l'éducation nationale, Pap Ndiaye puis Gabriel Attal n'a pas inversé la feuille de route tracée pendant l'ère Blanquer. L'éducation est devenue le « domaine réservé » du Président Macron. Perspective bien préoccupante comme nous le voyons ces derniers temps.

La crise du recrutement qui perdure, ne pourra être enrayerée si on en juge aux dégradations continues des conditions d'exercice de nos métiers et à l'insuffisance du niveau des rémunérations dans une période de progression de l'inflation. La crise du recrutement, les suppressions de postes dans un contexte démographique pourtant à la hausse ne garantissent plus le fonctionnement de nos établissements. Les modalités de recrutement conduisent à augmenter la proportion de stagiaires à temps complet au détriment de la formation initiale. Le recours aux contractuels, mal payés et maltraités, augmente chaque année. Qui se souvient encore de « L'Ecole dite de la confiance » ? déjà un lointain slogan sans suite, auquel nous n'avions d'ailleurs pas cru. La politique d'austérité budgétaire menée par les gouvernements successifs condamne certains enseignants à une « addiction » aux heures supplémentaires et autres montages financiers, puisqu'à la rentrée 2023 aux indemnités pour missions particulières est venu s'ajouter le pacte, destructeur des statuts et de nos métiers, destructeur aussi des collectifs de travail.

Le gouvernement n'a jamais pris la mesure des besoins dans l'Education Nationale :

Il n'a pas pris la mesure des besoins des élèves, victimes durant deux ans de la crise sanitaire et dont l'enthousiasme à apprendre, les acquis et les compétences se sont gravement érodés.

Il n'a pas pris la mesure des besoins du collège – grand oublié de ces dernières années- où les élèves à besoins particuliers sont accueillis dans des classes surchargées, où la dure réalité vient infliger un démenti à la politique d'inclusion.

Il n'a pas pris la mesure des dégâts considérables que porte à la formation la réforme du lycée et du baccalauréat, avec la dégradation du climat scolaire qui se voit partout.

Il n'a pas davantage pris la mesure des dégâts considérables que porte la transformation de la voie professionnelle qui saborde la formation avec la mise en place des familles de métiers, la baisse des heures d'enseignements disciplinaires et un appauvrissement

des contenus d'enseignement. Une catastrophe pour les élèves scolarisés dans cette voie que l'on préférerait confier au plus vite à l'entreprise.

Il aura fallu attendre la session du baccalauréat 2023 pour qu'enfin le ministre admette de déplacer les épreuves de spécialité de mars à juin. Victoire immédiatement balayée par l'obstination du ministre à ne pas revoir les programmes.

Il n'a pas pris la mesure de l'urgence qui règne dans les vies scolaires : malgré des personnels soumis à des attentes de plus en plus fortes et dans tous les domaines, on continue de redéployer les postes quand il faudrait créer des postes d'AED, quand tout



crie le besoin urgent de personnel CPE, PsyEN, quand tout crie le besoin d'équipes pluri-professionnelles étoffées.

La possibilité de cédésation des assistants d'éducation apporte plus de questions que de réponses. Certes l'intéressé y voit une stabilisation d'emploi mais la rémunération reste la même sans évolution, faute de carrière ; les possibilités de mobilité ne sont pas prévues. La cédésation n'est pas automatique et elle n'est pas toujours proposée à certains AED. Les AED bénéficiant d'un CDI sont comptabilisés dans le plafond d'emploi et si celui n'est pas relevé d'autant, des difficultés de recrutement de personnels enseignants ou de vie scolaire vont vite faire jour.

Les représentants du SNES, avec la FSU et la CGT éducation ont bataillé dans les instances pour limiter les dégâts de la politique nationale et académique en matière d'éducation. Les comités techniques départementaux, académique et région académique, puis comités sociaux d'administration depuis janvier 2023, précédés de groupes de travail, sont toujours autant chronophages. Ce temps passé en réunions permet pourtant d'infléchir les positionnements de l'administration dans l'intérêt des collègues, de tous les personnels et donc des élèves. Ces instances sont devenues d'ailleurs le principal lieu de défense des

droits des personnels après la disparition des CAPA par l'application de la loi de transformation de la fonction publique.

En réaction à des événements tragiques qui ont conduit à des suicides d'élèves, le ministère mène une campagne contre le harcèlement, à grands renforts de communication mais hélas à moyens constants côté équipes pluri-professionnelles. Si la lutte contre le harcèlement est nécessaire, les injonctions ne suffiront pas à enrayer ce fléau, pas davantage un simple questionnaire. Une véritable formation initiale et continue et du temps pour la mise en œuvre d'actions sont nécessaires pour les équipes éducatives. Ce n'est pas par une politique de pression et de responsabilisation sur les personnels que la lutte contre le harcèlement sera plus efficace. Le Snés-Fsu reste vigilant sur ce dossier. Le programme Phare a le mérite d'exister mais il ne peut tout résoudre. La forme visioconférence que prennent les actions de formation a ses limites. Le contrôle de l'usage des réseaux sociaux par des adolescents de plus en plus jeunes est aussi un enjeu de société.

Trois jours avant la commémoration de l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, un nouveau drame s'est joué à Arras. Un jeune radicalisé a blessé deux collègues et donné la mort à Dominique Bernard enseignant de lettres. Il se confirmait que l'Ecole et ses agents n'étaient plus protégés. Rien n'a changé depuis la mort de Samuel Paty ; l'école est condamnée à la même austérité, à la même schizophrénie. Si le SNES-FSU au niveau national avait réussi à négocier un temps et une organisation *a minima* pour la reprise des cours le lundi 16 octobre, la mise en œuvre dans l'académie reste perfectible et dommageable pour certains personnels. Le SNES a porté auprès de la rectrice une demande de report des PPMS intrusion afin de ne pas accroître l'angoisse chez des personnels et des élèves. Malgré le bon sens de cette mesure, la consigne n'a pas été uniformément suivie.

L'affairisme du Ministre s'attaque au collège à la rentrée 2023 et, prétextant des résultats désastreux aux évaluations nationales, un « choc des savoirs » est décrété qui flaire bon la nostalgie d'une Ecole aujourd'hui dépassée, d'une Ecole du tri social. En parallèle les discussions en cours sur le métier laissent entrevoir le retour au galop d'une logique du mérite quand ce n'est pas de l'arbitraire.

Dans les instances :

L'année 2022 a été marquée par les congrès départementaux et national de la FSU suivis au mois de mai d'un congrès extraordinaire du SNES à Montpellier. Ce fut une année riche en débats tant dans le SNES que dans notre fédération.

L'année 2022 s'est achevée par les élections professionnelles de décembre. Dans l'académie le SNES avec la FSU et son alliance électorale avec la CGT Educ'action ont conforté leurs suffrages aux élections professionnelles de décembre 2022. L'implication et la motivation des militants ont permis de conserver la majorité au comité social d'administration. Le résultat n'est pas aussi bon au niveau régional où il n'y a pas d'accord électoral avec la CGT Educ'action et où le poids des électeurs de l'académie de Bordeaux est largement supérieur à ceux de Limoges et Poitiers où nos listes ont les meilleurs résultats en sièges.

La participation observée à ces élections est une marque de confiance des personnels envers les organisations syndicales. Toutefois, la modification du corps électoral- moins de titulaires au profit des contractuels, davantage d'AESH par rapport au précédent scrutin- a engendré une baisse de la participation.

La loi de transformation de la fonction publique a acté la disparition des CAPA des différents corps au profit de la seule CAPA du second degré. Nous n'avons plus la majorité à cette capa alors que nous étions, FSU et CGT Educ'action, majoritaires dans l'ensemble des scrutins. Cette nouvelle composition a considérablement diminué le nombre de commissaires paritaires ; le SNES-FSU se retrouve donc confronté au défi de conserver l'expérience

acquise au fil des années dans un contexte de renouvellement générationnel des militants. Nous avons retrouvé la majorité à la CCP des contractuels enseignants, éducation et orientation et conservé la majorité à celle des AED/AESH. Sans doute le travail mené pour la



reconnaissance du métier d'AESH, les luttes que nous avons impulsées pour leur salaire, leurs conditions de travail y sont pour quelque chose, de même que les stages à destination des AESH que nous impulsions, depuis quelques années maintenant, dans divers départements. Les GT bilan et préparation des lignes directrices de gestion au niveau académique sont l'occasion de réaffirmer nos mandats, de dénoncer l'arbitraire qui frappe ces opérations aujourd'hui. Les commissaires paritaires continuent, comme ils l'ont toujours fait, de suivre les collègues dans leur projet de mobilité ou leurs droits à avancement, dans leurs recours aujourd'hui.

Les militants du SNES-FSU se sont grandement mobilisés pendant la campagne et le scrutin et ont largement contribué au bon résultat obtenu. Depuis juillet 2023 les conseils médicaux qui remplacent les commissions de réforme, se sont mis en place, non sans difficulté. Là aussi la fusion de tous les corps pose problème pour la prise en charge sérieuse du suivi médical des personnels. Nous observons d'ailleurs que le temps syndical est absorbé par les RDV en lien avec la santé, quand ce n'est pas avec les ruptures conventionnelles. Aux batailles collectives se substitue la gestion de situations individuelles plus chronophages. L'action des militants s'en trouve modifiée, de même que l'expertise que l'on attend d'eux. Aujourd'hui le perma-



nencier devrait savoir aborder un dossier santé, comme un dossier retraite, comme les principes de la mutation, de la carrière. Il nous faut repenser notre organisation pour plus d'efficacité encore et pour éviter que ne pèse sur les seuls permanenciers toute l'étendue des dossiers.

Les militants des S2 et du S3 ont travaillé à renforcer les liens avec les S1 en participant aux heures d'information syndicale organisées dans les établissements. Les demandes des S1 ont été souvent liées à la réforme du lycée, la ré-



forme des retraites, la préparation de rentrée mais aussi au management local. Ce travail pour tisser les liens avec les S1 doit se poursuivre car là est la force du SNES. Une publication adressée à tous les personnels a été distribuée dans tous les établissements de l'académie ; occasion pour chaque s2 de se faire connaître des non syndiqués aussi et de mener une campagne sur la syndicalisation.

Les stages de formation syndicale ont eu globalement une bonne fréquentation. Nous avons diminué l'usage des visioconférences pour privilégier le retour en présentiel. Les actions menées contre la réforme des retraites ont toutefois contraint à quelques annulations et demeure le problème de convaincre nos collègues de laisser leurs classes pour prendre



ce temps de formation qui leur est dû. Nos stages « NON au PACTE » ont connu un franc succès.

Le SNES-FSU poursuit son combat en faveur de l'égalité professionnelle Femmes/Hommes par ses interventions insistantes dans les instances, le suivi de situations individuelles. Il a contribué aux appels pour les manifestations organisées les 8 mars et le 25 novembre contre les violences sexistes et sexuelles. La construction d'un « groupe femmes » au niveau académique est en bonne voie.

La communication presse du S3 reste à une publication bimestrielle. Les mails aux syndiqués ou aux S1 sont toujours utilisés mais nous privilégions l'envoi de lettres flash plus fréquentes et plus denses avec les liens vers le site, dans un souci de réactivité face à l'actualité. Le site est régulièrement actualisé. Les S2 et le S3 s'adressent à leur presse locale lors des actions ou instances pour communiquer vers le public. Les réseaux sociaux sont utilisés en direction des stagiaires surtout.

Le combat contre la réforme des retraites a connu en ce début d'année 2023 la plus forte mobilisation

de ces dernières années. Il a permis de rassembler autour d'un large arc intersyndical et interprofessionnel des milliers de salariés opposés au projet gouvernemental. Le gouvernement en usant du 49.3 et des subterfuges législatifs, a fait preuve d'une surdité complète face au monde du travail. Le président de la république a une fois de plus méprisé la contestation en qualifiant les manifestants de « la foule ». Ce ne sera pas sans conséquence sur les échéances politiques à venir. Nous avons enregistré une légère hausse des adhésions pendant la période. Les militants du SNES avec la FSU ont été présents et actifs dans les intersyndicales départementales et ont appelé à la mobilisation. Une caisse de grève a été constituée, financée par les surcotisations. Nous remercions nos retraités qui sont les plus nombreux généreux contributeurs. La caisse de grève a été sollicitée majoritairement par les AESH ou par des collègues aux indices de rémunération faibles ou à temps partiel. La grève reste financièrement assumée par le plus grand nombre de nos adhérents.

Le bureau académique se réu-

nit en moyenne deux fois par mois, depuis la rentrée 2022.

Les secrétaires académiques et départementaux sont impliqués dans les instances de la FSU dans les départements et régions Nouvelle Aquitaine. L'activité et le fonctionnement du SNES-FSU dans l'académie sont le fruit d'un travail collectif. Les militant.es n'ont pas ménagé leur travail militant, y compris aujourd'hui dans la préparation du congrès national à venir. Qu'ils et elles en soient ici remerciés.

Alain Héraud
Secrétaire académique
du SNES-FSU



THEMES DU CONGRES 2024

A : Pour un second degré démocratisant et anticipateur

B : Pour des personnels respectés et revalorisés et un service public renforcé

C : Notre syndicalisme de luttes et de transformation sociale



CONGRÈS
NATIONAL

2024



LA ROCHELLE

Congrès académique du SNES 8 et 9 Février 2024 à Niort

Face à l'avalanche des réformes que nous prépare le ministre Attal, dans un affairisme préoccupant, les 8 et 9 février prochain, à Niort, il s'agira pour nous de prendre le temps de penser, actualiser les mandats et statuts qui dicteront nos actions et interventions à venir. Le SNES n'a de sens que collectivement, que parce que chacune et chacun peut proposer des perspectives pour surmonter les difficultés récurrentes d'exercice de nos métiers. **Participer au congrès académique du SNES, c'est participer à élaborer la voix de notre syndicat, élaborer la voie sur laquelle nous voulons conduire notre école.** Le SNES, c'est bien un collectif de réflexion et de luttes, pour ne rien se laisser imposer, pour reprendre la main sur nos métiers ; c'est un pouvoir que rien ni personne ne saurait nous confisquer.

Modalités de participation :

Vous êtes dans un s1 ? deux délégués doivent être choisis par les adhérents du s1 pour participer au congrès.

Vous êtes dans un établissement sans s1 ? Inscrivez-vous auprès du s3 à s3poi@snés.edu

Vous êtes membre de la CA académique ? Pas vraiment le choix ! vous devez venir au congrès !



Déroulement du congrès

Jeudi 8 février 2024

9h00 : Accueil des participants

9h30 : Présentation et vote des rapports d'activité et financier

10h30 : Présentation des 3 thèmes et répartition des participant.e.s selon le thème choisi.

Jusqu'à 12h15, début des travaux en commissions

12h30-13h30 : Pause déjeuner

13h30 -17h: Travail en commissions et par thème.

17h-18h30 : réunion des tendances.

18h30 : Dépôt limite des amendements et motions.

Vendredi 9 février 2024 : Plénières

9h- 12h : modifications statutaires puis thème B

10h00 : Assemblée générale des retraité.es

12h15-13h30 : Pause déjeuner

13h30-17h : Thèmes C et A

17h30 : Conclusion du congrès, élection des représentant.e.s au congrès de la Rochelle

M
Professeur/CPE/AESH/AED/ PsyEN/
Lycée/collège/CIO

à
Madame la Rectrice
s/c de Monsieur le Proviseur / Principal
du

Madame la Rectrice

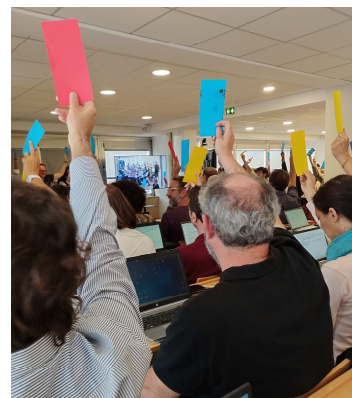
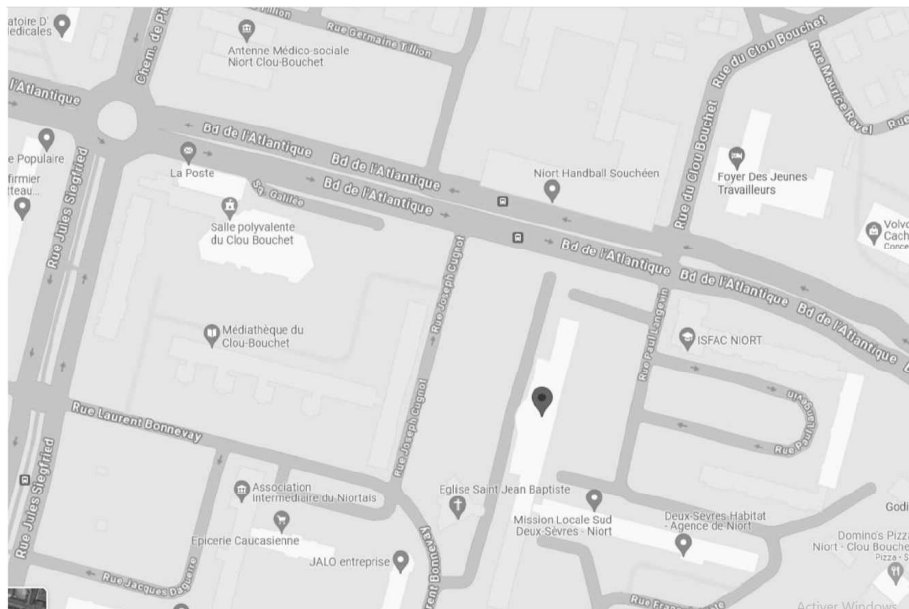
Conformément aux dispositions du décret 82-447 du 28 mai 1982, définissant l'attribution des congés pour les instances syndicales, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer aux travaux du congrès académique du SNES-FSU, qui se déroulera à Niort, le 8 et 9 février 2024.

Je vous prie de croire, Madame la Rectrice, à l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

à le

Modèle d'autorisation d'absence à déposer une semaine avant le congrès

Plan d'accès au congrès à Niort



Appels à candidature pour le renouvellement de la CA académique

A l'issue du congrès, au mois de mai-juin, le SNES-FSU renouvellera sa direction académique. Il s'agit d'élire sa commission administrative, dans un scrutin de listes, qui traduisent la vie des « courants de pensée » au sein de notre organisation syndicale.

Cette assemblée, convoquée environ 4 fois par an, élabore la politique générale du S3, et mandate ses membres élus à la commission administrative nationale. **Vous lirez ci-dessous les appels à candidature pour constituer ces listes, déposées par les courants de pensée Unité & Action, Ecole Emancipée et Emancipation.**

UNITE & ACTION

Les syndiqué.e.s seront bientôt appelé.e.s à élire les équipes militantes chargées d'animer notre section académique, les sections départementales. S'engager avec « Unité et Action », courant de pensée majoritaire au SNES et à la FSU, c'est choisir d'agir à tous les niveaux – instances, permanences syndicales, intersyndicales, manifestations locales ou nationales...- avec le souci de la plus grande unité qui soit, sans jamais en rabattre de nos exigences et de nos mandats. Ainsi, les élu.e.s Unité et Action prennent toute leur part dans les luttes pour la défense du Service public d'éducation et la construction d'alternatives au modèle de société néolibérale que nous subissons. Ces élu.es portent les revendications de toutes les catégories qui interviennent dans le second degré.

Unité et Action mesure la responsabilité forte des organisations syndicales à informer, mobiliser, résister à l'offensive systémique orchestrée par le pouvoir, pour saborder les fondements de notre école républicaine. Pour notre tendance, seule la visibilité d'une action dans laquelle s'implique la majorité des agent.es est susceptible de faire bouger les lignes. Cela nécessite au préalable d'être à l'écoute de nos professions dans les établissements, de les informer des projets gouvernementaux et de leurs droits. Ainsi Unité et Action communique régulièrement en direction des collègues et par divers canaux, impulse des campagnes régulières d'Heures d'information syndicale, propose une offre de stages riche et variée, veille à faire vivre la démocratie interne.

Sans jamais en rabattre de nos revendications sectorielles, Unité et Action agit au sein de la FSU pour des actions intersyndicales dans la Fonction publique mais aussi avec les salariés du privé, dans les combats interprofessionnels, comme celui des retraites. Elle défend aussi de nombreuses causes sociales et sociétales (égalité professionnelle, question climatique..).

Vous souhaitez, avec nous, porter ces engagements ? Vous partagez l'action menée par la direction du SNES au niveau académique et national ? Alors faites acte de candidature auprès de la liste Unité et Action !

EMANCIPATION

Pour un SNES en prise sur la situation politique, sociale et écologique !

Après la défaite du mouvement sur les retraites, les attaques du pouvoir se généralisent et l'actualité nous fait pressentir un avenir sombre à bien des égards : dégradation des conditions de travail et de vie, accélération des désordres climatiques, meurtre de Dominique Bernard trois ans après celui de Samuel Paty, brutalité des guerres, offensives des extrêmes-droites, amplification de la répression par un État toujours plus autoritaire...

Il nous faut collectivement redéfinir le rôle du syndicalisme pour qu'il contribue à redonner espoir.

À cette fin, nous proposons une liste pour décliner dans l'académie de Poitiers une orientation syndicale :

- résolument internationaliste, féministe, laïque, antiraciste et éco-syndicaliste.

- qui élabore et porte des revendications de nature à mobiliser ensemble tous les personnels de l'éducation : unification par le haut des conditions de travail, des statuts et des salaires, réemploi et titularisation immédiate de toutes et tous les non titulaires, augmentations uniformes de

ECOLE EMANCIPEE

Nous, syndiqué.es de la tendance École Émancipée du SNES-FSU de Poitiers, partageons le constat de nombreux collègues qu'il n'est plus possible pour la profession de travailler dans les conditions que nous imposent Macron et son ministre Attal. Nous avons toutes et tous besoin de retrouver un professionnalisme impossible à mettre en œuvre sous les ministres successifs de la présidence Macron : casse du statut, Pacte, fin annoncée de la formation continue, effectifs de classes toujours plus lourds, décrochage salarial, réforme de la voie professionnelle qui n'a pour seul objectif que de dégrader le niveau général de formation des élèves pour les rendre employables et corvéables, remise en cause du collègue unique... Ça suffit !

En nous rejoignant sur la liste École Émancipée, vous rejoignez une des plus anciennes tendances du syndicalisme français, qui se bat résolument pour une société sans discriminations, écologique et féministe. Pour y arriver et pour défendre les personnels, elle prône un syndicalisme de lutte, appuyé sur l'auto-organisation des personnels en assemblées générales.

Notre souci d'égalité préside au combat de l'ÉÉ contre l'exclusion et contre la précarité. Dans l'éducation, nous nous battons pour la titularisation immédiate et sans condition de toutes les précaires. L'ÉÉ est aussi opposée à la hiérarchie des statuts et au corporatisme car ils recèlent l'autoritarisme et divisent les personnels. Nous, personnels de l'Éducation nationale, devons redevenir les concepteurs et conceptrices de notre métier !

Nous voulons changer l'École pour la rendre coopérative, égalitaire et solidaire. Nous défendons une éducation de qualité, ouverte à toutes et tous, qui permette de former des citoyens consciencieux et émancipés. Nous nous opposons à toute forme de séparation des parcours scolaires car elle est souvent synonyme d'inégalité entre les voies et de soumission de l'école aux lois du marché.

C'est cette vision de l'école et de la société que nous défendons dans toutes les instances rectorales et syndicales où nous sommes présent.es. Aidez-nous à la faire vivre au sein du SNES-FSU. Rejoignez-nous sur la liste École Émancipée, inscrivez-vous sur la liste, votez et faites voter École Émancipée : www.ecoleemancipee.org

400 € en points d'indice, baisse du temps de travail et du nombre d'élèves par classe, ...

- **qui dénonce et combatte les contre-réformes du pouvoir dès qu'elles sont connues**, sans perdre de temps à espérer les rendre moins dangereuses dans d'illusoire consultations et consultations

- **qui refuse de tourner la page** concernant nos retraites, le lycée Blanquer, Parcoursup, la loi de transformation de la fonction publique, le « pacte enseignant », et défend une alternative pour l'école et la société...

- **qui refuse de signer des accords contraires à nos principes et mandats**, comme sur la protection sociale complémentaire (PSC)

- **qui ne négocie que sur la base de rapports de force construits dans des AG que le syndicat contribue à organiser et coordonner, et ne se limite pas aux journées d'action isolées**

Si vous vous reconnaissez dans ces orientations, pour les défendre, portez vous candidat.e sur les listes Emancipation, écrivez à : emancipation.17@wanadoo.fr

Stages syndicaux

École Émancipée : Préparation du congrès du SNES-FSU Lundi 22 janvier 2024 à Poitiers

Animé par la tendance École Émancipée, ce stage propose de préparer le congrès académique ainsi que le congrès national du SNES-FSU (qui se dérouleront respectivement les 7 et 8 février à Niort et du 18 au 22 mars 2024 à La Rochelle). Il sera l'occasion de débattre sur les enjeux prioritaires et d'avoir une réflexion sur les amendements à proposer sur les textes des différents thèmes.

Stage «Spécial Stagiaires : Saison 2 !» Vendredi 15 mars 2024 à Poitiers

Titularisation, mouvement intra, carrière. Le résultat des mutations inter sera connu le 6 mars prochain. Il faudra faire vos vœux intra quelques jours après ! Chaque académie a son calendrier et sa propre circulaire. Toutefois les règles générales demeurent les mêmes, très complexes partout. Afin de vous aider à faire vos vœux, le SNES-FSU vous invite à un stage syndical. Ce sera aussi l'occasion de faire le point avec vous sur votre année de formation et votre future titularisation dont les échéances approchent, d'évoquer les grandes étapes de la carrière. Comme chaque année, nous veillerons à prévoir une visio l'après midi avec une des académies d'Ile de France.

Stage «AESH» Jeudi 11 avril 2024 à Angoulême (Maison syndicale)

Quels droits ? Quelles missions ? Quelle organisation du temps de travail ? Quelle rémunération ? Quelle formation ? Ce stage a pour but de vous informer pour mieux défendre vos droits et votre métier, en résistant aux pressions et aux règles arbitraires de certains chefs d'établissement. Nous ferons également une mise au point sur l'évolution du métier depuis la circulaire de 2019, la mise en place des PIAL, les mobilisations de ces dernières années, ainsi que les évolutions à venir. Vous pourrez rencontrer d'autres collègues et échanger sur vos pratiques et vos conditions de travail. Une militante du secteur AESH au SNES national animera ces journées avec Laurent Fredou, élu à la CCP des AESH.

Stage « Égalité Femmes-Hommes » Mardi 14 mai 2024 à Poitiers (Maison syndicale)

Stage égalité femmes-hommes : Malgré les dispositions statutaires, la Fonction publique n'est pas épargnée par les inégalités de traitement entre les femmes et les hommes (accès à l'emploi, à la formation, à la mobilité et à la promotion, ...) Elle n'est pas épargnée non plus par les violences en milieu professionnel. Le stage sera l'occasion de dresser un état des lieux des inégalités dans l'Éducation nationale et la Fonction publique, mais également de faire le point sur les obligations employeur et les avancées syndicales obtenues. La deuxième partie du stage sera l'occasion d'aborder la lutte contre les violences en milieu professionnel, le harcèlement et violences sexistes ou sexuelles sur le lieu de travail : Mieux les comprendre, les repérer, les dénoncer, les faire cesser. Ce stage sera animé par la responsable du secteur au SNES national.

Stage « Collège : une réforme qui ne dit pas son nom ! » Jeudi 13 juin 2024

Après des années de réforme en continu du collège, le ministère impose une vraie réforme qui ne dit pas son nom. Interrogeons-nous sur sa mise en œuvre et ses objectifs...

Adhérer au SNES-FSU c'est la garantie d'avoir un suivi personnalisé de son dossier, d'être ainsi conseillé, aidé et défendu dans le respect des textes, des règles communes et de l'équité entre tous les collègues.

Adhérer au SNES-FSU c'est contribuer au financement collectif uniquement par les adhérents, qui seul permet l'indépendance et l'efficacité.



Adhérer au SNES-FSU c'est se donner les moyens de réussir les actions collectives que nous avons à construire ensemble.

POITIERS PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Spécial
Congrès
Académique



Section Académique de Poitiers

N°3 - novembre / décembre 2023
Déposé le 21 décembre 2023

Organe de la section académique du SNES
16 avenue du Parc d'Artillerie 86034 Poitiers Cedex
Tel : 05 49 01 34 44
Site : <http://poitiers.snes.edu>
Mail : s3poi@snes.edu
Directeur de la publication : Christelle Fontaine
Imprimé au siège du syndicat - CPPAP N°0927 S 06200
Issn N°3003-1613 - Publication bimestrielle - Prix 1 €

S2 16
Maison des Syndicats
10 rue de Chicoutimi
16000 ANGOULEME
Tel. : 05.45.92.65.65
Mail : s2-16@poitiers.snes.edu

S2 17
Allée du Queyras
Avenue du Maréchal Juin
17000 LA ROCHELLE
Tel. : 09.66.02.72.15
Mail : s2-17@poitiers.snes.edu

S2 79
Maison des Syndicats
8 rue Cugnot
79000 NIORT
Tel. : 06.68.11.36.68
Mail : s2-79@poitiers.snes.edu

S2 86
16 avenue du parc d'artillerie
86034 POITIERS Cedex
Tel. : 05.49.01.34.44
Mail : s3poi@snes.edu

SOMMAIRE :	Edito	p. 1
	Rapport d'activité académique 2021-2023	p. 2-5
	Congrès académique 8 et 9 février	p.6
	CA académique	p.7
	Calendrier des stages	p.8